

LE GAEC

Cas du GAEC de St-JO (Aveyron)

Présentation générale

Mise à jour : Janvier 2005

Rédacteur : Bernard ARETTE, Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Descriptif de la solution

La constitution et les évolutions du GAEC de St JO sont profondément motivées par l'amélioration des conditions de travail de ses associés tout en préservant leurs niveaux de revenus.

Mode d'emploi / organisation

Le GAEC de ST JO se situe dans une zone périurbaine qui ne cesse de se développer. Le dynamisme agricole local est : CUMA, Banque de Travail, Mutuelle Coups Durs. La proximité des services est un atout. Les 3 associés ont des responsabilités professionnelles dans des domaines différents.

La proximité de la ville génère un risque fort sur la structure agricole au niveau du foncier surtout.

Moyens humains et techniques

Le GAEC de ST JO s'est constitué en plusieurs étapes :

- Au départ en 1983, il s'agissait d'un GAEC familial père-fils en production ovin lait (Didier et son père).
- En 1995 Philippe qui est producteur ovin viande à deux kilomètres vient se joindre au GAEC. « *J'avais toujours l'idée de m'associer. On a joué au foot ensemble, les parents s'entraidaient, on travaillait en CUMA dans la même équipe d'ensilage. Quand ils m'ont proposé de me joindre à eux j'ai sauté sur l'occasion* ». Le GAEC est alors en production ovin lait et ovin viande.
- En 1998 le père de Didier partant à la retraite à fait part de son souhait d'être vraiment à la retraite. Pour Philippe et Didier deux solutions s'offrent à eux :
 - soit continuer à deux et réduire (simplifier) l'activité de l'exploitation.
 - soit continuer ainsi en recherchant un associé remplaçant dans la structure.

Privilégiant les conditions de travail et le souhait de garder du temps pour eux ils optent pour la seconde.

En lien avec le répertoire départ installation de l'ADASEA, ils rencontrent un premier jeune qui démarre un contrat CEFI chez eux : sans suite ! Puis avec Gilles, les choses se calent rapidement. Les objectifs sont les mêmes, à savoir « Travailler Ensemble » et au bout de 9 mois de CEFI le GAEC à 3 est constitué !

Pour que Gilles puisse trouver une place à part entière au sein de l'équipe ils mettent en place un troisième atelier (engraissement d'agneaux) afin que chacun puisse avoir un domaine de responsabilité dans la production.

Règles spécifiques de mise en oeuvre

Avant de se lancer dans la recherche d'associé, Philippe et Didier ont fait le point de leur projet au niveau économique avec le Centre de Gestion. Puis avec le contrat CEFI, tout s'est mis en place même si le temps était compté. Mais le vrai point de départ c'est la volonté du père et un choix de tous en faveur d'un objectif commun : alléger le travail.

Si Gilles n'était pas resté, Didier et Philippe n'auraient pas poursuivi les recherches.

Conditions de réussite

Il y a plusieurs facteurs. Au départ l'envie, celle du cédant le père (il ne valorise pas son départ de la même manière) puis celle des 3 jeunes qui ont envie de partager quelque chose ensemble et notamment le travail. Le fait d'avoir les mêmes objectifs est capital.

Lors de la constitution du GAEC, le juriste qui les a accompagnés a fortement insisté sur la nécessité de posséder un lieu neutre où les associés puissent se retrouver. Pour cela, ils ont aménagé un bureau dans une petite grange à côté des bâtiments d'élevage. Tous les matins ils déjeunent ensemble, discutent, échangent, programment, décident....Tous les papiers sont là, tous les visiteurs sont reçus là. Pour eux ce fonctionnement est capital !

Enfin, ils ont su définir des domaines de responsabilités pour chacun au sein de l'exploitation. Il en est de même pour leur engagement professionnel extérieur.

Conséquences

Sur le plan économique

L'entrée du 3^{ème} associé n'a donné lieu à aucun investissement significatif. L'avantage de l'entrée du troisième associé au niveau des contributions sociales et fiscales est très fort.

Risques évoqués

Le risque est la dissolution. Mais s'empressent-ils de dire, ce n'est pas un risque puisque si elle intervient elle sera une solution qui répondra à une situation donnée. Dans un GAEC il faut toujours envisager les départs et faire en sorte qu'ils soient possibles et sans conséquences difficiles à surmonter.

Impact sur le travail

Les pointes de travail de saison sont sérieusement écrêtées. Il faut dire que le GAEC est très impliqué en CUMA, et chantiers d'entraide. Au niveau du stress c'est beaucoup plus rassurant. « *Tu vois pendant la sécheresse, y en avait toujours deux pour remonter l'autre quand il avait un coup au moral* ».

Le fait d'être 3 leur permet de prendre des week-end à la demande et une quinzaine de jours de vacances par an. L'organisation leur permet de dégager du temps pour leurs responsabilités professionnelles.

Aspects économiques

Il y a eu peu de conséquences économiques. Elles seraient plutôt positives par les économies d'échelle qu'elles génèrent.

Autres aspects

Le GAEC est une solution pour répondre aux problèmes de travail mais ce n'est pas la seule. Les associés du GAEC de ST JO disent même qu'il faut faire attention. Pas mal de GAEC se font puis se défont car trop vite construits. Il faut à la base des objectifs communs sinon c'est difficile.

Les associés du GAEC signalent qu'ils n'ont pas de logique patrimoniale. En effet l'exploitation est en fermage dont le propriétaire est une congrégation religieuse. Celle-ci peut vendre. La ville est à deux pas. L'exploitation pour eux c'est avant tout un outil de travail. Ils estiment que cela rend beaucoup plus facile la vie du GAEC. Les différences d'objectifs liées à la valorisation et à la transmission du patrimoine peuvent constituer un frein important à la réussite des GAEC entre tiers.

Chacun des associés souligne aussi que les parents et leur ouverture d'esprit les ont aidés dans cette démarche. Il n'y a pas eu d'entrave bien au contraire.

Pour en savoir plus

Contactez le service juridique de votre Chambre d'Agriculture.